



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: P0327290912160



F 198333

Rési code :

Antwerpen-Limburg  
 Brabant

tél : 03 221 86 11  
tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen  
 Wallonie

tél : 09 244 77 11  
tél : 081 432 611

R1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : VANDE WIELE	Nom, Prénom : PHOTOVOLTAÏQUE	Nom, Prénom : M. PRESILLON	RUE DE L'INDUSTRIE 77 6288 PONT A CURE		
N° carte d'identité :	Adresse : IDEN				
N°TVA : BE 0811534743	CP + Commune :				
	Tél. :				

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire			<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle		<input type="radio"/> Art 88	<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art.....		<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	541479060002449248	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	503.5505	Index jour :	02.19.19.0
Données installation	Protection branchement (A) :	<input type="radio"/> 020 <input type="radio"/> 025 <input type="radio"/> 032 <input type="radio"/> 040 <input type="radio"/> 050 <input type="radio"/> 063 <input type="radio"/> 080 <input type="radio"/> 100	<input checked="" type="radio"/> 32A	<input type="radio"/> n° : .....
	Conçue pour U <sub>N</sub> :	<input type="radio"/> 230 V <input checked="" type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) :	<input type="radio"/> 020 <input type="radio"/> 025 <input type="radio"/> 032 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal :		Type : .....	
	Dispositif diff. gén. : .....		Nombre de tableaux : .....	
Voir annexe(s)	Voir annexe(s) de 250w.		Nombre de circuits terminaux : .....	
	Voir annexe(s) de 250w.			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : 213. Ω		Isolément général : 210. MΩ		Continuité de terre		Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input checked="" type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	/	
<input checked="" type="radio"/> Néant		
Infractions Installation existante	/	
<input type="radio"/> Néant		
Remarques	Nous nous engageons de restaurer au mieux la conformité de notre installation électrique BT.	
<input type="radio"/> Néant		
	Visa GRD ou mandataire :	

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

15-02-2016 (\*)

par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : FABULUS

Agent n° : 347

Date : 15/02/2016

Pour le Directeur Général : Signature

Pascal FABULUS  
Inspecteur Electricité  
Agent 3275

Annexe(s) :  Schéma(s) de position : 2

Schéma(s) unifilaire(s) : .....

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service ces installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite